

Décision Générale colonial

Décision n° 46 du 13 janvier 1953:

n° 46

Ministère ACTES DU POUVOIR LOCAL	Date de publication 13 janvier 1953
Numéro JO n° 2 du 01/02/1953	Date du numéro 1 février 1953

TEXTE INTÉGRAL

Mme Kadidja Mohamed est engagée en qualité de femme de service pour servir à l'école des filles de Djibouti pour compter du 55 janvier 1953, au salaire mensuel de 4.025 francs exclusif de toutes indemnités.